

ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2017

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le cinquième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	581
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	582
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	582
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 1ER ET DU 16 MAI 2017	582
3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME	582
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2017	583
5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	583
5.1. CAMPAGNE CENTRAIDE LANAUDIÈRE 2018.	583
5.2. CONGRÈS DE L'ADMQ	583
5.3. MINI-SCRIBE ; INFORMATIONS LÉGALES.....	583
5.4. RENOUVÈLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU CREL.....	584
5.5. CONGRÈS DE LA FQM	584
5.6. PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC : INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE.	584
5.7. FORMATION SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PAR L'ADMQ.	585
5.8. DEMANDE DE LA FQM : PROJET DE LOI 122	585
5.9. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE AUX INONDATIONS.....	585
5.10 ASSURANCE COLLECTIVE	586
6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE	586
6.1. SENTINELLE SUR LE TOIT DE LA CASERNE.	586
7.0. TRANSPORT ROUTIER	586
7.1. TRAVAUX SUR LE PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ	586
7.2. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE 2016.....	586
7.3. INSTALLATION DES LUMIÈRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	587
7.4. ENLÈVEMENT DE PANNEAUX ARRÊT À L'INTERSECTION DU RANG ST-ANDRÉ ET ST-ANDRÉ S.O.	587
7.5. APPEL D'OFFRE POUR UN CAMION DE VOIRIE.	587
8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.	587
8.1. MODERNISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.	587
8.2. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ	587
8.3. PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE L'EAU POTABLE.	587
8.4. PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG YORK POUR UNE RÉSIDENCE.....	588
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	588
9.1. MRC : ZONE INONDABLE 0-20 ANS.....	588
9.2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH.....	588
9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLE GIANONNE.....	588
9.4. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE	588
9.5 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82	589

9.6. DOSSIER LUC GOYETTE	591
10.0 LOISIR ET CULTURE	591
10.1. TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU	591
10.2. ŒUVRE DEVANT L'ÉGLISE DE YOLANDE HARVEY.....	591
10.3. PROJET D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS POUR LES AÎNÉS.	591
10.4. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS	591
10.5. VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE	591
10.6. TRAVAUX DANS LE VIEUX CHALET DES LOISIRS	592
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....	592
12.0. COURRIER	593
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS	593
14.0. ADOPTION DES COMPTES	593

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Line Fafard demande qui a enlevé les panneaux « Pas d'aérodrome » ?

- C'est la Municipalité qui a enlevé les panneaux « Pas d'aérodrome » situés sur l'emprise du chemin public. Toutefois, les gens peuvent les mettre sur leur terrain.

rés. 02-06-2017

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 1ER ET DU 16 MAI 2017.

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des assemblées du 1^{er} et du 16 mai de l'an deux mille dix-sept avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME

- Le CREL a reçu une lettre du Ministre Garneau concernant l'aérodrome. Une copie de la lettre a été remise à chacun des membres du conseil.
- Gestion DGNE a commencé la construction d'un hangar pour l'aérodrome.
- Nos avocats ont été informés pour le hangar. Selon nos avocats, la Municipalité ne peut pas intervenir ou exiger un permis pour cette bâtisse.

M. Gérard Thériault mentionne que M. Guillaume Narbonne fait de la publicité pour la location de la salle de réception et qu'il a pris des ententes avec un traiteur « La Distinction » de Joliette. M. Narbonne continue à opérer la crêperie de façon sporadique.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2017

Le directeur adjoint dépose le rapport financier du mois d'avril 2017. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CAMPAGNE CENTRAIDE LANAUDIÈRE 2018.

La campagne Centraide est parrainée par les députés de Lanaudière du Parti Québécois. Une demande est faite pour soutenir cet organisme au moyen d'une déduction à la source des employés et des collaborateurs pour faire un don. La Municipalité peut donner aussi directement.

Le conseil n'as pas l'intention de donner suite à la demande.

5.2. CONGRÈS DE L'ADMQ

rés. 03-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017. Il est également résolu que les dépenses d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur réception des pièces justificatives conformément à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

5.3. MINI-SCRIBE ; INFORMATIONS LÉGALES.

Rapport annuel sur les matières de la collecte sélective

Vendredi le 30 juin est la date limite pour les municipalités ayant compétence en matière de collecte sélective de matières recyclables, pour transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) une déclaration afin d'être compensés pour les services qu'ils rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles

Le vote par correspondance

La Loi sur les élections et référendums dans les municipalités permet à une municipalité de donner, à tout électeur non-domicilié dans la municipalité, la possibilité d'exercer son droit de vote par correspondance. C'est le Règlement sur le vote par correspondance qui prescrit la procédure à suivre si la municipalité fait un tel choix. Si la municipalité a déjà adopté une résolution pour donner à ses électeurs une telle possibilité (lors d'une élection ou d'un référendum antérieur), cette résolution est toujours valable pour la prochaine élection (novembre 2017) et les suivantes. Si le conseil désire modifier cette façon de faire, il devra adopter une nouvelle résolution qui abrogera la résolution antérieure et ce, au plus tard le 1er juillet 2017. Si une municipalité désire donner ce choix à ses électeurs pour la prochaine élection (et pour toute élection ou scrutin référendaire postérieur), elle doit adopter une résolution en ce sens et ce, au plus tard le 1er juillet 2017. Le greffier ou secrétaire-trésorier transmet alors une copie certifiée conforme de l'une ou l'autre de ces résolutions le plus tôt possible après leur adoption au MAMOT et au Directeur général des élections du Québec.

L'exercice du droit de retrait suite à une vente pour non-paiement des taxes

Lors d'une vente pour non-paiement des taxes, le Code municipal et la Loi sur les cités et villes prévoient la possibilité, pour l'ancien propriétaire (ou un tiers pour

le bénéfice de l'ancien propriétaire), de retirer l'immeuble vendu dans un délai d'un an à compter de la date de l'adjudication. Toutefois, il existe quelques différences entre ces deux lois en ce qui concerne les modalités du paiement à effectuer pour exercer ce droit de retrait.

Tout d'abord, en vertu des deux lois, le retrayant (la personne qui exerce le droit de retrait) devra payer le montant du prix de vente, les frais et un intérêt de 10 % par an, une fraction de l'année comptant pour l'année entière. Lorsqu'il s'agit d'une vente effectuée sous le C.M., le paiement doit être effectué à la MRC chargée de la vente tandis que sous la L.C.V., le paiement doit être fait à l'adjudicataire lui-même.

Les principales différences se retrouvent surtout au niveau du paiement des taxes municipales incluses dans la vente et postérieures à celle-ci. Dans le cas d'un immeuble adjugé à une municipalité : Quand c'est la municipalité qui s'est portée adjudicataire, le C.M. et la L.C.V. prévoient la même chose ; le droit de retrait doit comprendre les taxes municipales et scolaires qui auraient normalement été payables depuis la date de l'adjudication jusqu'à la date du rachat résultant de l'exercice du droit de retrait (puisque quand la municipalité devient propriétaire, l'immeuble n'est pas taxable).

Dans le cas d'un immeuble adjugé à un tiers :

L'article 1057 C.M. ne fait pas la même distinction. Qu'il s'agisse d'un terrain vacant ou d'un terrain construit, le retrayant n'a pas à rembourser à l'adjudicataire le montant des taxes municipales et scolaires qu'il a pu payer depuis l'adjudication jusqu'au rachat.

5.4. RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU CREL.

rés. 03-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle son adhésion au Conseil Régional de L'Environnement de Lanaudière au montant de 60\$.

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle du CREL se tiendra le 7 juin 2017 à 19h :00 à Mascouche au Pavillon du Grand Coteau.

5.5. CONGRÈS DE LA FQM

rés. 04-06-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise M. le Maire, Bruno Vadnais ainsi que les conseillers M. Jean-Pierre Doucet, M. Michel Laferrière et M. Gérald Toupin à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec et accepte de rembourser les frais d'hébergement et de déplacement pour un montant maximum de 1 500\$ sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

5.6. PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC : INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE.

Le prix pour l'installation d'une borne électrique est de 2 432,50\$ avant taxes. Hydro-Québec rembourse 50% des coûts d'installation. Hydro-Québec demande que la borne soit utilisée seulement par les employés.

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'installation d'une borne de recharge électrique par Guy Bourgeault et Fils au prix de 2 432,50%.

Adoptée à l'unanimité

5.7. FORMATION SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PAR L'ADMO.

rés. 05-06-2017

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général à assister à la formation sur les nouveautés de la loi sur les élections municipales en date du 30 août 2017 à Saint-Félix-de-Valois.

Adoptée à l'unanimité

5.8. DEMANDE DE LA FQM : PROJET DE LOI 122

La FQM demande à la Municipalité d'adopter le projet de résolution ci-dessus concernant le projet de loi 122.

Le conseil de donne pas suite à cette demande puisqu'il ne veut pas précipiter l'adoption d'une telle loi qui pourrait enlever le droit de tenir des referendums par les citoyens.

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

Il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et résolu :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

5.9. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE AUX INONDATIONS

La Municipalité et les sinistrés ont jusqu'au 16 août 2017 pour acheminer leur réclamation à la direction de rétablissement. Le Ministère de la Sécurité Publique a expédié à la Municipalité une copie du décret.

5.10 ASSURANCE COLLECTIVE

Dans le but d'améliorer nos coûts d'assurance collective ainsi que le mieux-être des employés, Groupe Entreprises en Santé (via Consultants ASQ, notre courtier en assurance collective) nous fait une offre de service dans le cadre de son programme Municipalité en Santé.

Tout d'abord, il y aura la formation d'un comité santé mieux-être. Ensuite, il y aura deux formations web de 30 minutes. Après consultation des employés, le comité identifiera les sphères sur lesquelles il est possible de mieux les outiller afin d'améliorer leur santé physique et psychologique. Les quatre sphères sont :

- Habitudes de vie et gestion du stress
- Conciliation travail / vie personnelle
- Pratiques de gestion et du mieux-être
- Environnement de travail

6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. SENTINELLE SUR LE TOIT DE LA CASERNE.

Le poteau de la sentinelle sur le toit de la caserne a provoqué une ouverture sur le toit à cause de la neige et la glace. L'eau pouvait entrer autour du poteau. Les employés ont fait une réparation temporaire afin de savoir si on garde la sentinelle à cet endroit ou si l'on pose une lumière Del sur la bâtisse en remplacement de la sentinelle. .

rés. 06-06-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le remplacement de la sentinelle sur le toit de la caserne par une lumière Del qui sera installé sur le mur de la bâtisse.

Adoptée à l'unanimité

7.0. TRANSPORT ROUTIER

7.1. TRAVAUX SUR LE PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ

Nous n'avons toujours pas eu d'informations concernant les dates à laquelle les travaux seront exécutés sur le pont de bois du rang Saint-André. La grève des ingénieurs du MTQ n'aidera pas et n'accélérera pas les travaux.

7.2. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE 2016.

Les travaux sont complétés. Les coûts des travaux ont dépassé nos prévisions d'un montant approximatif de 33 000\$ incluant les dépenses de 29 148\$ pour les travaux correctifs et de 33 517\$ pour le calcul de réajustement du bitume. Nous n'avons pas reçu encore la facture du laboratoire et de la MRC, Si ces factures ne dépassent pas 10 000\$. Le montant de déficit sera d'un maximum de 33 000\$.

L'entrepreneur, lors des travaux de ce printemps, a posé plus de tonnes d'asphalte que ceux calculés pour un montant de 20 741\$ pour des travaux d'environ 300 000\$, soit 6,66 % de plus que prévu. Il n'y a pas eu un contrôle serré du surveillant pour les tonnes d'asphalte posées. Au prochain contrat, on reviendra comme d'habitude au montant forfaitaire.

Un dépassement de 33 000\$ sur des travaux de 2 250 000\$ représente des imprévues seulement de 1,5 %.

7.3. INSTALLATION DES LUMIÈRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Guy Bourgeault et Fils nous a fait un prix de 5 500\$ pour installer 10 nouvelles lumières aux intersections des rues suivantes :

Isabelle, Gérard, Bianchi, Réjean, Caumartin, Curé-Bourgeois, Leblanc, du Régent, Prud'homme et Dominique.

rés. 07-06-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'installation de lumières d'éclairage public par l'entrepreneur Guy Bourgeault et Fils aux intersections des rues qui n'ont d'éclairage public.

Adoptée à l'unanimité

7.4. ENLÈVEMENT DE PANNEAUX ARRÊT À L'INTERSECTION DU RANG ST-ANDRÉ ET ST-ANDRÉ S.O.

Suite à l'adoption du règlement numéro 284, les panneaux « arrêt » ont été enlevés sur le rang Saint-André N.E. et sur le rang Saint-André. Le panneau arrêt a été conservé sur le rang Saint-André S.O. Un panneau « nouvelle signalisation » a été installé.

M. Yvon Arbour et quelques autres citoyens du rang Saint-André S.O., conteste la décision du conseil d'enlever les panneaux « arrêt » à l'intersection du rang Saint-André S.O. avec le rang Saint-André et celui du rang Saint-André N.E. M. Arbour consultera les autres citoyens à savoir si les panneaux « arrêt » devrait être réinstallé.

7.5. APPEL D'OFFRE POUR UN CAMION DE VOIRIE.

Ce sujet a été reporté à une prochaine assemblée.

8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1. MODERNISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.

La loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée. Il ne sera plus nécessaire, lors de la demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC de déposer l'attestation de conformité de la réglementation municipale pour obtenir ledit certificat. Pour les municipalités, il s'agit d'un retour en arrière. Le monde municipal comprend mal que le MDDELCC puisse fournir un certificat d'autorisation pour un projet alors que la municipalité n'émettra pas de permis ou n'autorisera pas le projet.

8.2. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

Selon l'échéancier de l'entrepreneur les travaux débuterait 8 semaines après l'octroi du contrat, soit au début juillet et durerait environ 27 semaines. On tentera de faire les travaux de pompage en premier lieu.

On devra effectuer une mise en ordre de la pompe actionner par un tracteur dès que possible et l'essayer avant les travaux. Celle-ci n'a pas fonctionné depuis un bon bout de temps.

8.3. PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE L'EAU POTABLE.

Comme on aura un nouveau rôle d'évaluation avec de nouvelles valeurs, il faudra attendre d'adopter le projet de règlement lorsque le rôle sera déposé puisque le

taux de taxation sur la valeur foncière sera diminué puisque les valeurs augmenteront.

8.4. PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG YORK POUR UNE RÉSIDENCE

rés. 08-06-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande l'autorisation à la Municipalité de Saint-Barthélemy de prolonger le réseau d'aqueduc sur le rang York afin d'ajouter une résidence.

Adoptée à l'unanimité

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. MRC : ZONE INONDABLE 0-20 ANS.

La carte de la zone inondable 0-20 ans a été passablement modifiée par la MRC. Autrefois, sur notre territoire, elle ne traversait pas la route 138 et elle n'apparaissait pas dans le secteur du rang Nord de la Rivière Chicot et du rang Sud de la rivière Chicot.

9.2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH

rés. 09-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les états financiers de l'OMH de Saint-Cuthbert vérifié par M. Yvan Gaudet, c.a.

Adoptée à l'unanimité

9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLE GIANONNE

rés. 10-06-2017

Attendu que Volaille Giannone désire agrandir le secteur de la découpe manuelle des opérations de l'abattoir ;

Attendu que l'agrandissement de la bâtisse se fait dans la marge de recul avant du terrain réduisant celle-ci ;

Attendu que cet agrandissement est le prolongement du dernier agrandissement qui avait nécessité l'élargissement du chemin dont les travaux ont été faits et payés par Volailles Giannone ;

Attendu que l'agrandissement n'a vraiment aucun impact sur les propriétés voisines et sur la circulation automobile si ce n'est que l'abattoir réduit l'espace de son aménagement paysager ;

Attendu que l'abattoir s'engagera à améliorer ses aménagements paysagers en ajoutant des corbeilles et des pots de fleurs ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rendra une décision sur la dérogation mineure lors de l'assemblée régulière du mois de juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité

9.4. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

rés. 11-06-2017

Attendu que Volaille Giannone a fait une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'acquérir une petite parcelle de terrain du propriétaire voisin qui est située en zone agricole sur le lot 4 262 223 du cadastre du Québec ;

Attendu que la CPTAQ considère que la demande d'autorisation n'est pas admissible en vertu de l'article 61.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il faut faire une demande d'exclusion de la zone agricole ;

Attendu que la demande d'exclusion doit être faite par la Municipalité de Saint-Cuthbert ou la MRC de d'Autray ;

Attendu que la propriété de Volaille Giannone est presque entièrement située dans le périmètre urbain, sauf une parcelle qui se trouve dans la zone agricole puisque l'abattoir était considéré comme une exploitation agricole au moment de l'établissement de la zone agricole permanente ;

Attendu que le projet d'agrandissement de Volaille Giannone créera environ 30 à 50 emplois et permettra un investissement de plus de 5 millions de dollars et nécessite l'acquisition d'une parcelle de la propriété voisine qui est situé en zone agricole ;

Attendu que le projet ne peut se réaliser ailleurs en zone blanche puisqu'il s'agit de l'agrandissement de la bâtisse principale de l'entreprise ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cuthbert a modifié son règlement et son plan de zonage afin d'agrandir la zone industrielle 2I à même la zone agricole numéro 22A rendant ainsi le projet conforme à la réglementation municipale ;

Attendu que l'abattoir est une entreprise importante dans notre petite municipalité et le conseil municipal considère important que les produits d'abattage de l'entreprises soient emballés dans le même établissement que l'abattoir ;

Attendu que l'entreprise Volaille Giannone est dans le secteur de l'alimentation et est une entreprise nécessaire aux exploitations agricoles d'élevage de volailles. ;

Attendu que le terrain du demandeur ainsi que ceux des propriétés voisines sont desservis par le réseau d'aqueduc municipal et par le réseau d'égout sanitaire municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'accorder l'exclusion de la zone agricole le terrain appartenant à Volaille Giannone ainsi que la parcelle de terrain appartenant à Marcel Chênevert et Ghyslaine Lambert d'une superficie de 5 798 m² sur le lot 4 262 223 ;

Adoptée à l'unanimité

9.5 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82

Projet de règlement numéro 285

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'introduire des dispositions pour

les minimaisons et pour autorise l'usage principal secondaire dans la zone 14 VH.

Attendu que M. Martin Durand désire opérer un commerce de réparation de petits moteurs dans la zone 14 VH ;

Attendu que le commerce respecte les exigences d'un usage principal secondaire de la réglementation sauf que cet usage n'est pas autorisé en zone 14VH et qu'il y a lieu de l'autoriser suite à une consultation du comité d'urbanisme ;

Attendu qu'il y a lieu également d'autoriser dans la zone 13VR des minimaisons et qu'il est nécessaire d'ajouter des dispositions à cet effet dans la réglementation municipale ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du conseil tenue le 16 mai 2017 ;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 285 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Article 2- La grille de spécification normes spéciales du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en ajoutant un point vis-à-vis la colonne usage principal secondaire et vis-à-vis la rangée 14VH.

Article 3- La grille de spécification normes spéciales est modifié en ajoutant une colonne intitulée minimaison et un point dans cette colonne vis-à-vis la rangée de la zone 13VR.

Article 4- L'ajout de l'article 8.1.7 au règlement de zonage numéro 82 intitulé :

8.1.7 Normes d'implantations relatives aux minimaisons

- 1- La superficie minimum de la minimaison sera de 15 mètres carrés.
- 2- La minimaison doit avoir les commodités d'une maison conventionnelle.
- 3- La bâtisse proviendra d'un fournisseur spécialisé dans la construction de minimaisons
- 4- La bâtisse doit être desservie en eau potable par un puits ou un réseau d'aqueduc.
- 5- Les eaux usées provenant de la minimaison doivent être traité par une installation septique conforme à la loi sur la qualité de l'environnement.
- 6- La minimaison ne devra pas être laissée sur des roues. Elle doit être installée sur une fondation avec un contour fermé tout autour de la minimaison.
- 7- L'implantation de la minimaison devra respecter toutes les autres dispositions de la réglementation et notamment les marges de recul pour une résidence.

Article 5- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoption par résolution du premier projet de règlement.

rés. 11-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert

adopte le premier projet de règlement numéro 285 modifiant le règlement de zonage numéro 82 en ajoutant des dispositions concernant les minimaisons et en permettant un usage principal secondaire dans la zone 14 VH.

Adoptée à l'unanimité

9.6. DOSSIER LUC GOYETTE.

Me Yves Chaîné est à préparer le projet de requête, il sera prêt d'ici une dizaine de jours. Il nous fera suivre la requête pour approbation au préalable, avant de le remettre aux huissiers.

10.0 LOISIR ET CULTURE

10.1. TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

rés. 12-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de saint-Cuthbert autorise Tour CIBC Charles-Bruneau et la Fédération Québécoise des sports cyclistes à traverser notre territoire le 7 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

10.2. ŒUVRE DEVANT L'ÉGLISE DE YOLANDE HARVEY.

Le directeur écrira au député André Villeneuve pour sa participation financière de 2 000\$ à l'œuvre de Yolande Harvey installé devant l'église.

10.3. PROJET D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS POUR LES ÂNÉS.

La directrice des loisirs a terminé le montage du projet dont une copie a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil. La directrice des loisirs a ajouté au projet, un gazebo et des panneaux d'interprétation. La part de la Municipalité est de fournir la machinerie et la main d'œuvre pour l'aménagement du sentier qui se chiffre à environ 30 000\$ selon les taux des machineries fournis par le Ministère des Transports.

Le directeur a déposé sur les tablettes des membres du conseil, la lettre qu'il a fait parvenir à la Commission Scolaire des Samares concernant la cession du terrain du parc à la Municipalité de Saint-Cuthbert.

10.4. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂNÉS

La Municipalité est admissible au programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Donc, la directrice des loisirs a présenté une demande d'aide financière pour le sentier pédestre dans le cadre de ce programme. Ce programme accorde une somme d'un maximum de 25 000\$ sans obligation de participation financière de la Municipalité. Donc, nous avons fait la demande pour le matériel pour le sentier et certains mobiliers urbains.

La directrice des loisirs a demandé à la FADOQ de faire une demande également pour des exercices et également pour certains mobiliers urbains. Dans le cadre de ce programme, il n'y a pas de demande pour le gazebo et les panneaux d'interprétation.

10.5. VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE

M. Roger Trudel du Club de VTT a répondu qu'il travaillait à déplacer la traverse de VTT sur le Petit Rang Sainte-Catherine à la satisfaction de la municipalité.

10.6. TRAVAUX DANS LE VIEUX CHALET DES LOISIRS

Les travaux sont terminés il ne reste que l'installation du système d'alarme pour le feu et pour le vol. Il reste du plancher flottant, on pourra l'installer dans les locaux de remisage par M. Martin Lauzon.

Le conseil devra déterminer à quelle fin sera utilisé les locaux du vieux chalet des loisirs. Il est certain que la FADOQ a la priorité pour l'utilisation de ce local. Toutefois, le local pourra être utilisé par les Amis de la Chicot et par d'autres organismes. Nous croyons que les petits groupes et les petits comités devraient utilisés ce local pour leur réunion.

Est-ce-que le conseil a l'intention de louer ce local ? Ou s'il le réserve uniquement aux organismes. S'il loue le local, il faut que ce soit des petits groupes d'un maximum de 25 à 30 personnes.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

Travaux divers ménage et nettoyage

- Cour arrière du garage et cour eaux usées
- Ménage vieux chalet des loisirs et placer adéquatement le matériel dans le local et la remise

Travaux de voirie

- Abattage des arbres rang York
- Réservoir à essence cours d'eau Pont St-André S.O.
- Nettoyage ponceau entre Éric Fafard et Maurice Fafard plein au $\frac{3}{4}$
- Travaux de fossé sur le rang St-Esprit
- Arracher accotements St-Esprit
- **Accotements en pierre Grand Rang Ste-Catherine et St-André avec épandeur**
- Nettoyage du fossé devant la propriété de Lucien Fafard sur la rue Principale
- **Nettoyage des fossés sur le rang York**
- **Réfection des glissières de sécurité**

Signalisation

- Travaux signalisation routière : 50 Km/heure rue du Moulin, Flèche unidirectionnel rang York, panneaux vélos, panneaux achetés en mai et non installés

Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière, peinture cadres de porte caserne, poteaux jaunes site eaux usées
- Vérification des événements sur le toit : bouché ?

Parc

- Émondage des arbres pour éclairage terrain de tennis

Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur

Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

12.0. COURRIER

Député André Villeneuve : accusé de réception de la résolution no. 24-05-17
 CPTAQ : Avis de conformité lotissement Olivier Toupin
 MDDELCC : Certificat d'autorisation pour Amaro
 Député André Villeneuve : Montant de 16000\$ alloué pour les chemins
 Center Intégré de santé et services sociaux : Plan d'action régional de santé publique de Lanaudière 2016-2020
 Noiseux Syndic Inc. Faillite Sébastien Loranger et Kathleen Daigneault-Latour.

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Murielle Proulx Asselin s'inquiète de l'état du couvent et de son avenir.

M. Réal Dansereau est intéressé à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

La Municipalité devrait répondre à la lettre de M. Marc Garneau, ministre des transports, sur le fait que la Municipalité n'est pas pour le projet d'aérodrome mais qu'elle a été contrainte à accepter que les projets aéronautiques sont soumis seulement à des lois fédérales et que les lois et règlements provinciaux et municipaux ne s'appliquent pas en ces circonstances

14.0. ADOPTION DES COMPTES

rés. 13-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Comptes à payer (folio 260597)		
Transport Roch & Fils Ltée		
<i>Sorties camp de jour été 2017</i>	2017	1000,31 \$
Postes Canada		
<i>4 communiqués</i>	9621888722	525,96 \$
Martin Lauzon		
<i>Travaux réparation garage et caserne</i>	468	140,00 \$
Pression Net Enr.		
<i>Traitement contre souris et rats</i>	10005	158,67 \$
Joannie Germain		
<i>Appel et déplacement castor</i>	760306	80,00 \$
9160-9297 Québec Inc.		
<i>Panneau solaire pour radar</i>	69289	449,44 \$
Médias Transcontinental SENC - SEAO		
<i>Devis traitement eau potable et travaux de pavage</i>	1674164	164,39 \$
Acier Majeau Inc.		
<i>Bases et poteaux de la signalisation pour travaux</i>	215515, 216026	579,94 \$
GC Alarme Sécurité Inc.		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Surveillance centrale avril 2017</i>	19453	21,56 \$
Yvan Gaudet, CPA		
<i>Audit rapport sur le coût des collectes sélectives 2016</i>	2017-05-09	712,85 \$
Corporation de la Fête nationale		
<i>Drapeau du Québec et des Patriotes</i>	776	101,11 \$
MRC de D'Autray		
<i>Ingénierie travaux de pavage 1er au 28 janvier et 1er au 29 avril 2017</i>	52120, 51910	563,49 \$
Machineries Nordtrac Ltée		
<i>Réparation tracteur</i>	301608	536,83 \$
Martech Signalisation Inc.		
<i>Panneaux signalisation et poteaux</i>	158822	3 103,18 \$
Dell Canada Inc.		
<i>Étui transport pour ordinateur et ordinateur Larry</i>	101295529, 1012964016	1 717,88 \$
<i>Ordinateur Éric Deschênes</i>	1012963987	450,69 \$
Vacuum St-Gabriel Enr.		
<i>37 puisards et 3 regards</i>	20698	1 207,24 \$
Clément Laferrière		
<i>Transports de pierre</i>	1566	333,42 \$
Raymond Lasalle Inc.		
<i>1^{er} entretien recommandé à 50 heures (huiles, différentiel, hydraulique et moteur)</i>	WR01761	884,72 \$
Sintra Inc.		
<i>Asphalte froid</i>	25-0612-0268, 25-0612-02077	912,33 \$
Fleet Informatique		
<i>Câble USB 3, adaptateur, convertisseur HDMI-VGA</i>	39165, 39043	84,92 \$
Le Marché du store		
<i>Pièces réparation stores verticaux</i>	959740	79,68 \$
Carrières St-Barthélemy 1990 Ltée		
<i>Pierre, asphalte recyclé</i>	6814	760,24 \$
Xplornet Communications Inc.		
<i>Internet chalet et parc février, mai et juin</i>	17697668, 17343136	232,21 \$
Supermarché Fafard		
<i>Réception</i>	2017-05-01	51,94 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.		
<i>Diesel</i>	45159406	1721,99
<i>Diesel</i>	44881798	1 345,80 \$
Librairie Martin Inc.		
<i>Achat 4 livres pour la bibliothèque</i>	L1B1-F15868	110,05 \$
9306-1380 Québec Inc. (Asphalte Général)		
<i>Balai sur 3 ponts et rue Principale</i>	10134	402,41 \$
Signalisation Lanaudière		
<i>Service de signaleur</i>	44690	1 386,84 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Signal Services Inc.		
<i>Location feux signalisation pour travaux pavage</i>	81163	1 218,74 \$
Ferme Hesem Inc.		
<i>Nivelage ponceau Amaro, transport de pierre</i>	49	1 730,30 \$
<i>Transports de pierre</i>	51	2 488,10 \$
<i>Nivelage rue Bianchi</i>	50	146,60 \$
Lafarge Canada Inc.		
<i>Pierre</i>	707131262, 707131261, 707131263, 707053594, 707053593 707180943	5029.86
Toshiba Solution d'affaires		
<i>Location copieur</i>	3154289	144,89 \$
EnvironeX		
<i>Analyse eau usée</i>	334761	90,14 \$
Québec Son Énergie Inc.		
<i>Projection et sonorisation film 21 mai (50% Fabrique)</i>	14703	862,31 \$
Transport Éric Caron		
<i>Transport pierre et asphalte recyclé</i>	11536,11534, 11533	1 899,86 \$
Clément Laferrière		
<i>Transport pierre</i>	1597	620.86
Landry Inc.		
<i>Onglets flexibles</i>	171032	7,57 \$
Marché St-Cuthbert		
<i>Hot-dogs fête des Patriotes</i>	2017-05-20	98,25 \$
Les Équipements J.M. Dubois		
<i>Filtre à l'huile, huile, crédit filtre à l'huile</i>	10232, 10397	10,33 \$
<i>Réparation tracteur à gazon Mahindra (changer injecteurs, couteaux, courroie, huiles, filtres, roue de tondeuse)</i>	10325	1 216,95 \$
Quincaillerie St-Cuthbert Inc.		
<i>Habillement employé bottes, chandails, pantalons,</i>	118833	1 806.78
<i>Gants cuir, coton brun, bouchon laiton, agrafe t-25, brocheuse, ruban, gaine thermo rétractable, boulon, mèche, lame, couteau utilitaire robuste, crochet coulissant, pulvérisateur</i>	119606 119588 119585 119498 119492 119312 119439 119205	211.37
<i>Néon; matériel travaux tôle; œillets-écrous, attaches et clous pour chapiteaux; pulvérisateur; chasse-moustiques; fil de weedeater; crochet, ancre pour chalet; fermoirs, corde à linge, mousqueton; câble, chevalet pliable, lunettes; rondelle pare-chocs, papillon, boulon et écrou pour signalisation; nettoyant, poignée press-drill, attache-câble, pince, rouleaux, pinceaux, clé; crédit plinthe vieux chalet, mèche au titane, tournevis; colle, gants, piles, matériel réparation toiture chalet et garage</i>	119484, 119552, 119274, 119275, 119259, 119176, 119224, 119234, 119206, 119204, 118960, 118880, 118777, 118958, 118787, 118858, 118854, 118688, 118915, 118464, 117729, 117954, 118279, 118232, 119568, 119601, 119586, 119599.	417,88 \$
Guy Bourgeault & Fils Inc.		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Entretien lumière de rue</i>	38987	100,31
<i>Disjoncteur réservoir essence ; remplacement fils d'une prise</i>	38931	175,91 \$
Comptes payés (folio 260597)		
Sage Software Canada Ltd		
<i>Renouvellement Sage 50</i>	2001650115	1 626,90 \$
Hydro Québec		
<i>Chalets des loisirs et parc</i>	647 801 612 276, 613 601 733 127	850,11 \$
<i>Usine eau usée</i>	633 401 648 895	843,43 \$
<i>Bâtisse municipale, caserne et garage</i>	613 601 733 128	1 974,54 \$
Mario Du Paul		
<i>Ménages 20 mai 2017, grand ménage et ménage chalet 27 mai</i>	461, 464	300,00 \$
David Destrempes		
<i>Kilométrage pour examen de préposé à l'aqueduc</i>	462	53,76 \$
François Ricard		
<i>Kilométrage avril</i>	454	443,10 \$
Nathalie Panneton		
<i>Kilométrage pour inscriptions camp de jour</i>	456, 458	24,36 \$
Larry Drapeau		
<i>Kilométrage et repas pour formation élections municipales</i>	460	277,52 \$
Catherine Dufresne		
<i>Remboursement hockey Éloi et Thomas Bérubé</i>	2016	530,00 \$
Isabelle Hogue		
<i>Remboursement soccer Alexis Bourgeault</i>	14897	190,00 \$
Telus Mobilité		
<i>Cellulaires</i>	mai-17	252,76 \$
Richard Lauzon (Globalimage)		
<i>Impression de toiles</i>	28489	301,78 \$
Société de généalogie de Lanaudière		
<i>24 exemplaires des 2 tomes du Curé Aubin</i>	457	840,00 \$
Michel Beaudoin		
<i>Cadeau peinture ancien couvent</i>	455	625,00 \$
Yves Gendron		
<i>7 drapeaux du Canada</i>	113	166,95 \$
Postes Canada		
<i>Communiqué</i>	9619558384	131,49 \$
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière		
<i>Adhésion 2017-2018</i>	2017-2018	100,00 \$
Fondation québécoise du cancer		
<i>Don</i>	2017	100,00 \$
CNESST		
<i>Cotisations 2016 et intérêts</i>	26-04-2017	1 244,24 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Services de cartes Desjardins		
<i>Consultation registre foncier et Adobe Acrobat STD</i>	avr-17	38,26 \$
Hydro Québec		
<i>Lumières de rue</i>	661 301 579 037, 661 301 579 038	256,29 \$
Fleet Informatique (MRC de d'Autray)		
<i>Switch Cisco, media converters, câble ethernet et câble fibre optique</i>	538	2 001,31 \$
<i>8 téléphones VoIP</i>	673	1 334,40 \$
Fonds d'information sur le territoire		
<i>Avis de mutation</i>	201700921995 207701235917	48.00
9306-1380 Québec Inc.		
<i>Balayage des rues</i>	10128	1 368,20 \$
Joly Remorque		
<i>Réparation de la remorque (4 roues, 4 pneus, 10 boulons)</i>	549	643,87 \$
Technicomm		
<i>Cellulaire du camp de jour</i>	226831	80,48 \$
Sintra		
<i>Asphalte</i>	25-0406-03809	967.63
<i>Asphalte froid</i>	25-0612-02036	1 014,13 \$
Jan Labonté Bérubé		
<i>Remboursement taxes payées en trop compte 343</i>	450	396,77 \$
Eugène Morel		
<i>Remboursement taxes payées en trop compte 418</i>	449	393,05 \$
Pépinière Saint-Paul		
<i>Hémérocalle (Pouces verts)</i>	453	400,12 \$
Quincaillerie St-Cuthbert		
<i>Membrane, disjoncteur, prise, interrupteur, plaques, porte embout, embouts, attache câble</i>	118605, 118656, 11849	226,78 \$
Les Équipements J.M. Dubois Inc.		
<i>Barrures et plug trailer</i>	10226	38,58 \$
Huguette Coutu		
<i>Diner aux hot-dogs</i>	465	100,00 \$
Robert Duguay		
<i>Remboursement soccer Maëlle Asselin-Duguay</i>	14763	127,00 \$
Nathalie Dupuis		
<i>Remboursement soccer Ste-Geneviève Gabriel et Julien Sylvestre</i>	201701957	160,00 \$
Manon Melançon		
<i>Païement en trop inscription camp de jour</i>	459	5,00 \$
Audrey Ayotte		
<i>Remboursement inscription camp de jour</i>	466	250,00 \$
Xplornet		
<i>Support, visite hors garantie, Internet eau usée</i>	17731668	227,83 \$
Comptes à payer (folio 261019)		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Guy Bourgeault & Fils Inc.		
<i>Minuterie défectueuse usine de filtration, relais usine de filtration</i>	38920, 38927	785,28 \$
2533-4590 Québec Inc.		
<i>Chlore eau potable</i>	104595	597,87 \$
Environex		
<i>Analyses eau brute et eau potable</i>	33470, 334758	188,10 \$
Quincaillerie St-Cuthbert Inc.		
<i>Boulons, clé, écrous, réduits</i>	118420	16,53 \$
Comptes payés (folio 261019)		
ELPC		
<i>Internet mai et juin</i>	64922 64163	176.96
<i>Internet mars (chèque non reçu)</i>	62587	88,48
Agrivert		
<i>Matériel réparation aqueduc</i>	1059966	203.51
Quincaillerie Saint-Cuthbert		
<i>Manchon réparation aqueduc</i>	119584	25.59
Bell		
<i>Téléphone usine</i>	22-05-17	109.62
Benoît Brizard		
<i>Déplacement et cellulaire avril</i>	451	97,80 \$
Comptes à payer (folio 262206)		
Les Compteurs Lecompte Ltée		
<i>Fusil de lecture</i>	46530	805,11 \$
<i>Compteur et jeu de brides</i>	46535	601,60 \$
EnvironeX		
<i>Analyse eau potable</i>	334759	82,67 \$

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés. 14-06-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 5e jour du mois de juin 2017

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

